

36^{ème} CONGRES FEDERAL (22-26 septembre 2013).

RAPPORT D'ACTIVITÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ PAR LA COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE DES 10 ET 11 JUIN 2013.

(Texte arrêté à la mi mai 2013)

Ce rapport d'activité a pour ambition d'évaluer la qualité de notre activité syndicale à la lumière des orientations adoptées par le Congrès Fédéral du Mont Dore d'avril 2010. Les événements économiques, politiques et sociaux les plus marquants sont rappelés dans l'annexe 1 « principaux repères revendicatifs ». Le document d'orientation adopté par le dernier congrès soulignait que « l'alternative à la financiarisation passe par la contestation de la logique de rentabilité capitaliste, par la reconnaissance des priorités économiques et sociales, écologiques et culturelles et surtout par d'autres rapports sociaux et économiques ». En outre, nous avons adopté une résolution finale en 23 points (cf. annexe 2). Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les politiques d'austérité menées par les gouvernements en France, en Europe et dans le monde ont alimenté la crise. Comme nous n'avons cessé de le dire, la course effrénée à la financiarisation de l'économie et sa globalisation et la réduction des moyens des Etats obèrent tout retour à la croissance.

Avec pour conséquences : un creusement des inégalités sociales, la mise en concurrence croissante des salariés, l'intensification du travail, la réduction des droits sociaux et l'explosion du chômage.

La zone Euro à la fin du 1^{er} trimestre 2013 connaît, selon l'Institut européen des statistiques Eurostat, un chômage record avec 19,2 millions de demandeurs d'emploi, soit 12,1 % de la population active.

En France pour le 24^{ème} mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté pour atteindre toutes catégories confondues 5 millions d'individus. Autrement dit, le chômage de masse s'est durablement installé.

Il faut donc en finir avec la dictature des marchés financiers et les politiques d'austérité qui donnent toujours plus de gages aux agences de notation et à la rémunération du capital. L'adresse aux salariés adoptée par les délégués au 50^{ème} Congrès Confédéral à Toulouse le 22 mars 2013 ne dit rien d'autre en soulignant que « la crise, celle du capitalisme, est d'abord le fruit d'une dévalorisation du travail. L'issue progressiste à la crise exige une autre répartition des richesses, la reconnaissance, la revalorisation du travail. Le patronat a déclaré la guerre au monde du travail. Il profite de la crise qu'il a provoquée et impose des régressions sans précédent : dégradation des conditions de travail, flexibilité accrue, précarisation de l'emploi, suppressions d'emploi, baisse des rémunérations, répression syndicale ... ».

I – LA CGT N'A PAS MENAGÉ SON ÉNERGIE.

C'est dans ce contexte que la Cgt et ses organisations ont eu à déployer leur activité. Durant ces trois dernières années la Cgt a été à l'initiative de nombreuses mobilisations interprofessionnelles dans lesquelles nous avons pris toute notre place.

La Cgt s'est aussi beaucoup impliquée dans l'activité européenne au sein de la Confédération européenne des syndicats (CES) - avec une forte participation dans les euro-manifestations - et dans l'activité internationale au sein de la Confédération syndicale internationale (CSI). En outre, elle s'est opposée à la ratification par le parlement Français du Traité européen sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) signé en mars 2012 par 25 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union.

Durant le long conflit sur les retraites en 2010, elle a été le moteur (et le ciment) de l'opposition à la réforme décrétée par N. Sarkozy. Des millions de personnes se sont mobilisées au rythme des 11

journées nationales d'actions qui ont eu lieu entre mars 2010 et le 10 novembre 2010, date à laquelle la loi portant réforme des retraites a été promulguée. Comme l'avait précisé B. Thibault le 31 janvier 2012 lors du meeting de la Cgt au Zénith de Paris pour le droit à la retraite à 60 ans et pour la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé, «La Cgt s'exprimera prochainement sur le bilan peu glorieux de ce quinquennat ... Aussi, je crois pouvoir le dire, sans trop m'avancer, vous aurez du mal, Monsieur le futur candidat, à trouver dans cette salle et chez ceux qui nous écoutent, beaucoup de supporters pour vous aider à rempiler 5 ans de plus à l'Élysée... »

La Cgt n'a pas non plus ménagé son énergie pour manifester son opposition aux mesures et aux plans d'austérité successifs, aux discriminations de toute nature, et aux atteintes aux libertés syndicales. Elle s'est aussi mobilisée pour la défense (et la reconquête) des services publics et de l'industrie, sur l'emploi et contre la précarité, le pouvoir d'achat, la protection sociale (notamment les retraites complémentaires et la sécurité sociale) et bien entendu contre l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 signé par le patronat (Medef, Cgpm et Upa) et 3 centrales syndicales (Cfdt, Cftc et Cfe-Cgc) qui organise une plus grande flexibilité pour les salariés et de graves reculs de leurs droits individuels et collectifs au profit des employeurs.

II – ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE MAI 2012.

Au printemps 2012, la Confédération a, dans le cadre de l'élection présidentielle, appelé à battre N. Sarkozy au regard du bilan de son quinquennat. A l'issue de l'élection de F. Hollande le 6 mai 2012, la Cgt a, à raison, souligné que « le résultat de l'élection présidentielle exprime un désaveu pour le président sortant. Sa politique autoritaire et antisociale, son passage en force sur la réforme des retraites et sa façon de gouverner sont maintenant clairement sanctionnés... » en précisant que « l'élection de F. Hollande est aussi l'expression d'une forte aspiration à un changement politique économique et sociale... » tout en indiquant que « l'intervention et l'action syndicale doivent être renforcées... »

Dans la perspective de l'élection présidentielle, la Fédération n'a pas été en reste puisqu'elle s'est adressée dès le 7 novembre 2011 aux présidentiables afin d'alimenter le débat sur leurs programmes culturels et sociaux et pour leurs rappeler nos revendications. Plusieurs d'entre eux (Nicolas Dupont-Aignan, Nathalie Artaud, Jean-Luc Mélenchon et François Hollande) ont répondu à notre sollicitation. Le 13 mars 2012, la Commission Exécutive Fédérale a, à l'unanimité, adopté une déclaration fustigeant la politique menée par le Président sortant. Celle-ci indiquait que « L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social. Affirmer sa citoyenneté, c'est aller voter, c'est aussi se syndiquer. Adhérer à la Cgt c'est prendre sa place dans le syndicat qui agit au quotidien pour le progrès et la justice sociale. Les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme pour créer le rapport de force nécessaire et organiser les luttes pour la prise en compte de leurs revendications en toutes circonstances. »

Le 16 mai, Aurélie Filippetti a été nommée Ministre de la Culture et de la Communication. Elle sera confirmée à cette fonction à l'issue des législatives de la mi juin 2012 qui ont donné une majorité absolue au parti socialiste à l'Assemblée Nationale.

III - GOUVERNEMENT AYRAULT : LE COMPTE N'Y EST PAS.

Dans un premier temps, le gouvernement Ayrault a pris un certain nombre de mesures positives comme l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, le décret du 6 juin 2012 relatif à la retraite à 60 ans pour les personnes ayant travaillé à 18 ou 19 ans et ayant cotisé le nombre de trimestres requis ou encore la création de postes dans l'éducation. Pourtant, et comme l'indiquait le Secrétaire Général de la Cgt le 26 avril 2013 dans une lettre ouverte à F. Hollande « ... Nous sommes contraints de constater l'écart grandissant entre vos engagements et les actes. Le décalage est immense entre les attentes des salariés et les réponses politiques apportées. Pour les salariés, rien n'a changé positivement dans leur vie au travail et dans leurs conditions sociales. Mois après mois le chômage

augmente, la précarité est le lot de plus en plus de salariés, les destructions d'emplois dans l'industrie, le commerce et les services font l'actualité. L'incertitude face à l'avenir et la faiblesse du pouvoir d'achat pèsent sur la consommation des ménages... L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, l'emploi, la politique industrielle, les services publics, une protection sociale de haut niveau, les droits à la retraite, doivent être à l'ordre du jour de la future conférence sociale qui se tiendra les 20 et 21 juin 2013... »

Puis après avoir dénoncé la négociation de l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi » et sa transposition dans la loi et le refus du gouvernement Ayrault d'adopter une loi d'amnistie pour les syndicalistes condamnés durant la mandature précédente, Thierry Lepaon concluait ainsi « la rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire doit être à l'ordre du jour en France et en Europe. »

IV – LE BUDGET DE LA RUE DE VALOIS MIS A MAL.

Sur fond de révision générale des politiques publiques (RGPP) renforcée, les crédits d'Etat à la Culture et à l'audiovisuel public ont été, sous le gouvernement Fillon sévèrement, mis à mal. Il en a été de même pour les crédits des collectivités territoriales sous l'effet des transferts de charges et de la réforme fiscale décidés par l'Etat. Il faut y ajouter « le rééquilibrage des moyens » entre les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) annoncé par F. Mitterrand à Avignon en juillet 2011. Ces mandats de révisions décidés pour 3 ans (de 2011 à 2013) dans le cadre du Conseil de modernisation des politiques publiques présidé par le Président de la République « visaient à permettre, dans un contexte budgétaire contraint, dans un premier temps, de réduire, puis après concertation avec la DGCA, de stabiliser, sur la période 2011-2013, les financements attribués par l'Etat en faveur du spectacle vivant, en procédant notamment à des redéploiements... ». Il y eut aussi la signature le 6 décembre 2011 par Frédéric Mitterrand (alors encore Ministre de la Culture), et Laurence Parisot (La Présidente du Medef) d'un protocole d'accord visant « à favoriser le dialogue social entre le monde économique et la culture » (sic).

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier les acquis de nos différentes mobilisations. Tel a été le cas avec le rétablissement le 17 novembre 2010 des compétences territoriales et des financements croisés pour la culture (mais aussi le sport et le tourisme). Il y eut aussi le dégel des crédits 2011 du ministère de la culture annoncé le 19 janvier 2011, puis l'abandon de la « Culture pour chacun » en février 2011 et la dissolution le 29 avril 2011 du Conseil de la création artistique que présidait N. Sarkozy lui-même et dont le pilotage avait été confié en février 2009 à Marin Karmitz.

V – L'AUDIOVISUEL PUBLIC MALTRAITÉ.

Après que l'Assemblée nationale ait, à la mi novembre 2010, voté le maintien définitif de la publicité en journée sur les antennes de France Télévisions, le Parlement s'est à la mi décembre 2011 prononcé pour la suppression de la publicité en journée à compter du 1er janvier 2016. Peu avant à la mi octobre 2010, les chaînes privées (TF1, M6 et Canal +) avaient eu gain de cause avec l'adoption par l'Assemblée nationale d'une nouvelle baisse de la taxe sur leur chiffre d'affaire publicitaire qui la ramenait à 0,50 % (celle-ci avait été initialement prévue à 3 % pour combler le manque à gagner de l'arrêt de la publicité sur les chaînes de France Télévisions).

François Baroin, alors ministre du budget déclarait alors « Ce n'est en aucun cas un cadeau à telle ou telle chaîne de télévision, mais un retour à l'équilibre ». Peu de temps après, les députés adoptaient un amendement visant à ponctionner 65 millions d'Euros d'excédents publicitaires des crédits versés par l'Etat à France Télévisions au titre de la compensation de l'arrêt de la publicité après 20 heures.

Le 14 mars 2011, la Commission européenne décidait de traduire la France devant la Cour de Justice de l'Union Européenne à propos de la taxe sur les télécoms destinée à compenser la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Puis, le 29 septembre 2011, la Commission européenne adressait un avis motivé à la France sur l'attribution d'une chaîne compensatrice – dite « chaîne bonus » - aux 3 chaînes privées (TF1, M6 et Canal +), la jugeant contraire au droit de l'Union. Et le 11

octobre 2011, à l'issue d'une réunion interministérielle, F. Fillon annonçait l'abrogation des chaînes « bonus » et le lancement de 6 nouvelles chaînes sur la TNT à l'automne 2012.

VI – AURÉLIE FILIPPETTI AUX COMMANDES.

En guise de « testament », Frédéric Mitterrand déclarait sereinement le 11 mai 2012 sur France Inter « J'ai entrepris d'endormir tout le monde, pour être tranquille. Je laisse le bébé à mon successeur qui sera très heureux de s'en occuper ». A la fin du mois de juin 2012, la ministre de la Culture annonçait qu'elle avait obtenu le dégel partiel des crédits destinés au spectacle vivant (alors que le candidat F. Hollande s'était engagé au dégel de tous les crédits de la mission Culture).

Le projet de loi de finances 2013 du ministère de la Culture et de la Communication affiche une baisse des crédits d'Etat de 3,6 % (un recul de 5,5 % est d'ores et déjà programmé d'ici 2015). A l'examen, le budget de la rue de Valois est l'un des plus lourdement mis à contribution au nom du redressement des finances publiques. Il en est de même pour l'audiovisuel public qui, hors inflation, voit ses crédits en recul de 1,6 %. Et France Télévisions perd 3,4 % soit 85 millions d'Euros ! Pour faire bonne mesure, les opérateurs publics sous tutelle du ministère de la Culture sont mis à l'amende à commencer par le CNC qui fait l'objet d'un « prélèvement exceptionnel de 150 millions d'Euros ».

Ce qui nous faisait dire en décembre dernier « ...le budget 2013 de la Culture récemment voté à l'Assemblée Nationale, ne représente plus que 0,66 % des crédits du budget de l'Etat. Il représentait 0,73 % l'an passé, 0,84 en 2006. Dans les années 70 et 80, nous revendiquions le 1 % ! ».

Pourtant le candidat élu le 6 mai 2012 à la Présidence de la République n'avait pas été avare de déclarations et d'engagements pour la Culture. A Nantes en janvier 2012 lors des Biennales internationales du spectacle (BIS) quand il affirmait que « ... la culture, ce n'est pas un luxe dont, en période de disette, il faudrait se débarrasser. La culture c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous... ». Puis le 10 avril 2012, en réponse à une sollicitation de la Fédération F. Hollande affirmait vouloir « assigner une nouvelle ambition au service public de l'audiovisuel » et qu'à cette fin, il fallait « globalement préserver les ressources des opérateurs publics ». A la fin mars, en réponse à la Cgt de France Télévisions, il affirmait la nécessité « de garantir un financement pérenne de la télévision publique ... ». C'est ce qui a motivé l'appel du Comité Fédéral National de début décembre 2012 à l'organisation de la mobilisation du 20 décembre à l'occasion de la réunion du CNPS que présidait A. Filippetti.

Depuis lors et même si nous ne connaissons pas encore les lettres de cadrage pour le budget 2014, nous savons que de nouvelles amputations sont en préparation. Pour France Télévisions, l'Etat va baisser sa dotation de 2 % sur 3 ans. Ce qui ne l'empêche pas de demander à l'entreprise un retour à l'équilibre financier pour fin 2015 avec pour première conséquence la suppression de 650 emplois !

Dans le spectacle vivant, austérité oblige, les restructurations vont bon train comme en atteste le tout récent projet de fusion programmé d'ici fin 2013 du CDN des Alpes au sein de la Maison de la Culture de Grenoble. Comme l'ont souligné dans une lettre commune fin février 2013, le Sfa, le Snam et le Synptac à l'adresse de la Ministre de la Culture « ... du changement de vocation du Théâtre national de Chaillot à celui du Théâtre Mouffetard, de la disparition du Théâtre du Passage à Fécamp à celle du TEP, (la liste n'est pas exhaustive) c'est la capacité de productions dramatiques qui est frappée (quand ce n'est pas la mise en cause de la liberté de programmation lorsque celle-ci est jugée trop « élitiste », comme on l'a vu dans l'indigne épisode du Paris Villette) avec pour corollaire le développement exponentiel et anarchique du nombre de spectacles dans Avignon off, produits, créés et joués dans des conditions inqualifiables ... On dirait bien qu'ici comme ailleurs, c'est la loi du marché qu'on applique au service public de la culture ... ».

Dernier recul connu, la loi d'orientation sur la création artistique (qui a fait l'objet d'une contribution fédérale associant le Snam, le Sfa, le Synptac et le Snap au début du mois de février) annoncée pour l'automne 2013, qui a été reportée à 2014.

Dans un article publié le 7 mai dans le quotidien « Les Echos » sous le titre « Mon ambition pour la télévision française » Aurélie Filippetti a annoncé qu'elle venait de transmettre au CSA et au Conseil d'Etat un projet de loi sur « la nomination des présidents de France Télévisions, de Radio France et

de l'AEF » et une réforme du CSA pour renforcer l'indépendance de ses membres. En outre, elle a annoncé un « deuxième train de mesures législatives » l'an prochain sur la régulation des contenus audiovisuels diffusés sur Internet », « une réflexion sur la réglementation de la publicité à la télévision », par « l'équilibre entre télévision gratuite et payante » et « le modèle de financement de la télévision publique et la place de la redevance ».

VII- DE NOMBREUSES LUTTES REVENDICATIVES.

Nous avons participé et souvent animé de nombreux mouvements revendicatifs qui pour la plupart ont porté sur les financements de nos secteurs d'activité, l'emploi, les rémunérations et les accords conventionnels.

Parmi les mouvements les plus significatifs dans le Spectacle vivant, citons :

- La journée nationale d'actions du 6 mai 2010 pour la défense du Spectacle vivant, contre la RGPP et la réforme Sarkozyste des collectivités territoriales marquée par des initiatives dans une quinzaine de villes dont une manifestation à Paris qui a rassemblé plus de 4000 personnes ; la mobilisation du 27 juin 2010 lors du CNPS sur les crédits budgétaires, l'emploi et les dossiers sociaux ; la manifestation à Avignon le 15 juillet 2010 qui a rassemblé 1200 professionnels ; la manifestation à Paris et l'occupation de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) le 13 décembre 2010 pour demander au ministre de la Culture des réponses sur nos revendications.
- Les rassemblements du 4 février 2011 à la Grande Halle de la Villette lors du forum ministériel « la Culture pour chacun » pour bloquer l'opération publicitaire de Frédéric Mitterrand ; du 14 juillet 2011 Place Pie à Avignon pour faire entendre nos revendications et pour rappeler nos propositions ; du 24 février 2012 en direction des DRAC à Paris et en régions contre les ponctions budgétaires et les mandats de révisions des DRAC, le concert-manifestation de l'ONDIF le 2 avril 2012 au Cent Quatre à Paris pour exiger la relance de la politique culturelle du Pays et la mobilisation le 20 décembre 2012 Place du Palais Royal à l'occasion du CNPS pour la sanctuarisation des crédits de la Culture et de l'audiovisuel public, l'emploi, les salaires, les droits sociaux et les conventions collectives.
- Les mouvements de grèves dans les entreprises au Théâtre National de Chaillot des 19 et 20 mai 2010 contre le projet de la direction de réviser la convention collective ; à la Comédie Française du 27 mai au 31 décembre 2011 puis du 11 au 16 janvier 2012 sur les rémunérations ; et la grève des danseuses du Crazy Horse durant 2 jours à la mi mai 2012 sur les salaires et l'ancienneté.

Dans l'audiovisuel public, il convient de mentionner :

- A l'INA, le rassemblement des salariés les 6 et 7 avril 2011 à l'occasion du CE puis du CA pour demander des comptes à la direction sur la stratégie de l'entreprise, les mouvements de grèves sur les salaires du 22 au 24 novembre 2011, puis des 4, 5 et 12 avril 2012 sur l'accord d'entreprise et enfin du 26 septembre 2012 sur les rémunérations.
- A France Télévisions, les grèves du 8 novembre 2011 dans les stations d'Outre Mer pour le retrait du projet de la direction de modification du calcul des indexations, du 9 février 2012 des personnels de la filière production sur les emplois et les conditions de travail, du 29 mars 2012 sur la négociation de l'accord d'entreprise, des 2 octobre et 18 décembre 2012 sur les moyens financiers et l'emploi.
- A RFI, la grève du 28 novembre au 12 décembre 2011 contre la fusion avec France 24.
- A Radio France, les grèves du 21 septembre et du 2 octobre 2012 sur l'emploi, l'accord collectif et les crédits budgétaires. Puis le mouvement de grève des techniciens de France Inter du 7 au 12 janvier 2013 pour la pérennité des emplois en CDI.

Dans le cinéma, citons :

- Les grèves à Dubbing Brothers durant 2 jours à la mi mars 2011 sur les salaires ; des 28 et 29 novembre 2012 des ouvriers et techniciens du cinéma sur la convention collective, les rassemblements du 20 décembre 2012 Place du Palais Royal et du 22 février 2013 Place du Châtelet à

l'occasion des Césars pour l'extension de la convention collective de la production cinématographique.

VIII – LA PROTECTION SOCIALE.

L'assurance Chômage.

Sur la base de l'accord national interprofessionnel conclu le 25 mars 2011 (que seule la Cgt n'a pas signé), la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011, son règlement et les annexes (dont les 8 et 10) ont été agréés le 15 juin 2011. Pour l'essentiel ces textes (qui couvrent la période allant du 1er juin 2011 au 31 décembre 2013), ont reconduit les dispositions de la Convention Unedic du 19 février 2009.

Et une fois n'est pas coutume, nous avons eu à connaître une virulente campagne de presse à propos des annexes cinéma-spectacle. Ce fut d'abord l'édition en octobre 2010 dans la revue « Futuribles » d'un brûlot signé Bruno Coquet (un économiste libéral bien en cour dans la sphère patronale) sur « le régime avantageux et discutable » dont bénéficieraient les salariés intermittents, thème repris par le quotidien « Les Echos » en janvier 2011 avec pour titre « Intermittents : les chiffres qui gênent », puis le même mois par François Chérèque (alors toujours secrétaire général de la Cfdt) sur Europe 1 avec l'affirmation selon laquelle « il n'y a jamais eu autant d'intermittents dans notre pays ... ce n'est pas aux seuls salariés du privé de financer seul un système culturel » (sic).

En février 2012, c'était au tour de la Cour des Comptes de faire état « de la persistance d'une dérive massive » qui génère un déficit d'un milliard d'euros par an. La Cour remettait le couvert le 22 janvier 2013 dans un rapport thématique sur « le marché du travail face à un chômage élevé » dont la première préconisation portait sur la révision des « règles d'indemnisation chômage des annexes 8 et 10 de manière à réduire significativement le déficit de ce régime, en distinguant davantage les règles applicables aux techniciens du spectacle de celles applicables aux artistes ».

Les annexes cinéma-spectacle, qui doivent être renégociées à l'échéance du 31 décembre 2013, ont aussi fait l'objet de plusieurs missions ou groupes de travail. Première en date, la mission conjointe des commissions des Affaires culturelles et des Affaires sociales de l'Assemblée nationale mise en place en septembre 2012 avec pour Président C. Kert et comme rapporteur J.P. Gille sur « les conditions d'emploi dans les métiers artistiques » dont le rapport et les 27 recommandations ont été adoptés par les 2 commissions et présentés le 17 avril 2013. Nous avons aussitôt souligné que la plupart des recommandations de la mission étaient en phase avec nos orientations et nos propositions. Et nous avons souligné que le rapport « met à raison l'accent sur l'apport économique des secteurs du spectacle et de l'audiovisuel. Il tord le cou aux chiffrages fantaisistes sur le déficit des annexes et reprend pour une bonne part nos propositions de réforme de l'assurance chômage des salariés intermittents ».

Par ailleurs, le 20 décembre 2012 à l'occasion de la réunion du Conseil National des Professions du Spectacle, la ministre de la culture et de la communication a annoncé qu'elle avait confié une « mission d'appui » à la politique de son ministère sur l'emploi et l'intermittence dans le spectacle à Gilles Butaud, chargé de mission à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC). Début 2013, il y eut aussi l'installation au Sénat d'un groupe de travail commun aux commissions culture et affaires sociales sur l'intermittence de l'emploi dans le spectacle dont les conclusions doivent être rendues à l'automne.

Enfin le 25 avril 2013, le bureau de l'Unedic a lancé une mission d'audit sur « la gestion d'ensemble du dispositif de traitement des dossiers relevant des annexes 8 et 10 au règlement de l'assurance chômage ... » afin « d'apprécier le dispositif de détection, de prévention et de gestion des fraudes ». Celle-ci a été confiée à Michel Monier, le DGA de l'Unedic qui doit remettre son rapport à la fin du mois de mai 2013.

• La validation des points retraites au titre des fonds financés par l'Etat.

La validation pour la retraite complémentaire des périodes de chômage des salariés intermittents indemnisés depuis mai 2004 par l'Etat au titre des annexes 8 et 10 n'est toujours pas réglée. A ce

jour, les périodes en cause ne font l'objet d'aucune inscription de points retraites, ce qui pénalise selon Audiens, plus de 45000 salariés dont certains ont déjà fait valoir leurs droits à la retraite. Cette question a été abordée lors de la réunion commune des commissions paritaires Agirc-Arrco le 6 décembre 2011. Et à l'unanimité, les représentants employeurs et salariés ont rejeté la proposition du ministère du travail d'alors en considérant que « les intermittents du spectacle ne devaient pas être traités, en matière de retraite complémentaire, différemment selon qu'ils reçoivent une prestation de l'assurance chômage » (l'ARE) ou une allocation de solidarité » en indiquant que « l'inscription de points pour des personnes en situation de chômage ne pouvait pas se limiter à la conversion du seul précompte salarié... ».

- **Les Congés spectacles.**

La gestion (patronale) de la Caisse des congés spectacles a été de nouveau épinglée par la Cour des Comptes dans son rapport annuel de février 2012. Comme en 2008, la Cour a dans ses conclusions recommandé de revenir au droit commun - c'est-à-dire au paiement direct par chaque employeur des indemnités de congés payés - ce qui se traduirait par la suppression de la Caisse. L'occasion pour la Fédération de réaffirmer ses revendications : la réforme de la gouvernance de la Caisse avec l'instauration du paritarisme et son adossement au groupe de protection sociale Audiens. En janvier 2013, le Tribunal de Grande Instance de Paris a désigné une administratrice provisoire judiciaire avec pour mission l'organisation de nouvelles élections pour la mise en place d'un nouveau conseil d'administration.

- **Le CMB.**

Dans le domaine de la santé au travail, nous avons été en 2010 avec l'appui de la Confédération, un acteur majeur de la réforme du Centre Médical de la Bourse (CMB) à partir du rapport de l'Inspection Générale des Affaires sociales d'avril 2010 sur « l'évaluation du CMB et de la prestation au bénéfice des salariés intermittents ». Par arrêté du 17 mai 2010, l'accord interbranches du 29 juin 2009 sur « le suivi de la santé au travail des intermittents » a été étendu. Depuis l'adoption de la loi du 20 juillet 2011 sur la médecine du travail, il a été instauré une gouvernance paritaire et les statuts ainsi que le règlement intérieur du CMB ont été réformés. Désormais notre Fédération préside le Conseil de gestion des intermittents et occupe le poste de trésorier au sein du CA du Centre Médical de la Bourse.

- **La Prévoyance.**

Au sein du groupe de protection sociale Audiens, dont nous assurons alternativement la Présidence ou la vice Présidence, nous avons veillé à conforter les accords de prévoyance dont l'accord interbranches des salariés intermittents et nous avons en décembre 2011, créé une mutuelle unique de la presse, du spectacle et de la communication par fusion des 3 mutuelles historiques : MNPLC, Mudos et MAPS.

- **L'assurance maladie et maternité.**

Plus près de nous, le 16 avril 2013 la direction de la Sécurité Sociale nous a (enfin) communiqué une circulaire sur le régime applicable aux personnes exerçant une profession discontinuée (dont font partie les salariés intermittents de nos secteurs d'activité) pour l'accès aux prestations de l'assurance maladie et de l'assurance maternité.

IX – LA NÉGOCIATION COLLECTIVE.

Dans le domaine conventionnel, notre activité syndicale ne s'est pas relâchée au cours de ces trois dernières années. Il en a été notamment ainsi avec :

- la poursuite et la conclusion le 24 juillet 2012 de la 2ème phase de négociations de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC), la signature d'un accord de

branche sur l'égalité entre les hommes et les femmes, puis l'ouverture des discussions sur le 3ème cycle comme prévu par les accords du 20 février 2009 et du 24 juillet 2012 afin de parachever la mise à jour de la convention collective du spectacle vivant subventionné.

- la signature le 3 février 2012, au terme de 6 années de négociations par tous les syndicats, de la convention collective nationale des entreprises du spectacle vivant privé qui est actuellement en voie d'extension (1). Celle-ci concerne les personnels administratifs, techniques et artistiques des exploitants de lieux de spectacles vivants aménagés pour les représentations publiques et/ou de producteurs de spectacles vivants ou d'entrepreneurs de tournées, et/ou de diffuseurs de spectacles comme définis par la loi.

- les négociations d'accords de substitutions à la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles dans les sociétés de l'audiovisuel public provoquées par la loi Sarkozy de mars 2009 et la décision unilatérale des employeurs du secteur public de dissoudre l'AESPA en avril 2009.

- Et les négociations sur la convention collective de la production cinématographique dont les titres I et II ont été conclus le 19 janvier 2012 entre l'Association des producteurs indépendants (Api) et tous les syndicats de salariés à l'exception de la Cfdt.

La Cour d'Appel de Paris a, le 3 juin 2010, donné raison aux syndicats de l'audiovisuel public à propos de la dissolution de l'AESPA en condamnant France Télévisions, Radio France, l'INA et RFI à respecter les dissolutions relatives à la dénonciation prévue par la convention collective de l'audiovisuel public signée en 1984. Ce qui a permis de desserrer la contrainte temps pour la négociation des accords d'entreprises prévus par la loi de mars 2009.

A l'Ina, les négociations engagées en octobre 2009 ont abouti en octobre 2012 à la signature d'un accord collectif qui au regard des avancées arrachées sur les rémunérations, la revalorisation de certains métiers ou d'un certain nombre d'indemnités constitue un point d'appui pour les discussions dans les autres sociétés de l'audiovisuel public.

A France Télévisions, un accord spécifique « journalistes » a été signé le 15 septembre 2011 par la direction, la Cfdt, le Snj autonome et Fo suivi d'un autre le 15 février 2012 sur le temps de travail des journalistes et pour partie des personnels techniques et administratifs.

Le 7 septembre 2012, le Snrt-Cgt Audiovisuel alertait le ministère de la Culture et de la Communication en indiquant que « la date butoir du 8 octobre 2012 prévue pour la fin des négociations de substitution à la convention collective de la production et de la communication audiovisuelles ne pourra pas être respectée dans la plupart des entreprises concernées ».

Constatant l'échec de la négociation sociale le 21 décembre 2012, les syndicats Cgt, Cfdt et Fo saisissaient le ministère du Travail à la fin janvier 2013 pour une médiation qui garantisse « une négociation loyale et utile du statut social des personnels de France Télévisions ». Les négociations ont depuis lors repris le 12 mars 2013 avec semble-t-il un certain nombre d'avancées (2)...

Dans la production cinématographique, au terme de 7 ans de négociations au sein de la commission mixte paritaire (CMP) présidée par le ministère du Travail, un accord sur les titres I (clauses communes) et II (ouvriers, techniciens et réalisateurs) a été signé le 19 janvier 2012 par tous les syndicats de salariés à l'exception de la Cfdt.

Le 17 février, nous avons demandé l'extension de ces textes - dont l'avis a été finalement publié au JO le 18 juillet 2012 - et la poursuite des négociations sur les titres III (artistes interprètes et acteurs de complément) et IV (personnels permanents des sociétés de production).

Après une première réunion de la « sous-commission » chargée de donner un avis sur l'extension le 28 janvier 2013 au cours de laquelle le Medef et la Cgpm (après qu'un des syndicats de producteurs - l'APC- ait adhéré à ces deux syndicats patronaux) mais aussi la Cfdt, ont fait valoir leur droit d'opposition, une seconde réunion de la « sous-commission » a eu lieu le 11 avril 2013. Peu avant, le 14 mars 2013 les ministres de la Culture et du Travail avaient annoncé dans un courrier la publication d'un arrêté d'extension pour le 1er juillet 2013. Face à la virulente campagne d'intoxication des syndicats de producteurs non signataires, les ministres de la Culture et du Travail ont chargé, le 2 avril 2013, R. Hadas-Lebel d'une mission de médiation sur la « situation des films économiquement fragiles » dont les conclusions doivent être rendues dans la 1ère semaine de juin. Dans le même temps, les négociations sur les titres III et IV ont repris au sein de la CMP.

Depuis de nombreuses années, nous demandons une mesure législative afin d'assurer une couverture conventionnelle aux artistes et aux techniciens employés dans le champ du Guichet Unique des spectacles occasionnels (GUSO). C'est désormais chose faite avec l'adoption de la loi du 9 février 2011 dite de « simplification et d'amélioration de qualité du droit » qui stipule que les employeurs relevant du GUSO doivent appliquer une convention collective du spectacle vivant et s'y référer dans le formulaire de déclaration d'un emploi.

D'autre part, face à la multiplication des entreprises de portage salarial dans nos secteurs d'activité, nous n'avons pas ménagé notre énergie pour que soit encadré ce type de pratiques. Même si tout n'est pas encore réglé, nous avons obtenu le 29 août 2012 une circulaire ministérielle qui précise que « le portage n'est pas une modalité de gestion d'une activité subordonnée qui relève du salariat » et qu'en conséquence « le recours à une entreprise de portage n'est possible que si l'artiste ou le technicien concerné exerce son activité à titre indépendant ».

X – UN NOUVEL AGRÉMENT POUR L'AFDAS.

Avec la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle du 24 novembre 2010, les pouvoirs publics ont incité les OPCA à se regrouper en fixant le seuil minimal de collecte à 100 millions d'Euros pour obtenir un nouvel agrément. Au terme de très nombreuses rencontres bilatérales, les secteurs de la presse écrite, des agences de presse et de l'édition ont rejoint l'Afdas à la fin de l'été 2011. Puis le 9 novembre, l'Afdas a, par arrêtés, reçu un agrément ministériel pour les contributions dues au titre du plan de formation et de la professionnalisation ainsi que du congé individuel de formation à compter du 1er janvier 2012. Un nouveau conseil d'administration a été mis en place le 17 janvier 2012 qui est toujours présidé ou vice présidé par le secrétaire général de notre Fédération.

Le 2 décembre 2011, les députés ont dans le cadre du projet de loi de finances rectificative voté la création de deux contributions qui permettent la mise en œuvre effective du droit à la formation professionnelle des artistes-auteurs. A cet effet, il a été créé au sein de l'Afdas une section particulière. Et un arrêté ministériel pris le 25 janvier 2013 a pour 2 ans fixé la composition de ce conseil de gestion dans lequel les artistes et auteurs disposent de 21 sièges (9 pour les arts graphiques et plastiques ; 5 pour les écrivains ; 3 pour le cinéma et l'audiovisuel ; 2 pour les photographes et 2 pour les auteurs compositeurs de musique).

XI – LES COMMISSIONS DE LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES.

Nous avons aussi répondu aux sollicitations des DRAC concernant le renouvellement des commissions de licences d'entrepreneurs de spectacles. Entamé au début de l'année 2011, le renouvellement des commissions a été réalisé dans 19 régions si l'on tient compte de la prolongation pour un an des membres de la région Centre. A la mi mai 2013, nous sommes dans l'attente des désignations pour la région Aquitaine. Reste l'Auvergne et la Picardie qui ne se sont toujours pas manifestées.

Dans les 19 commissions régionales concernées, la Cgt Spectacle dispose de 66 représentants (34 titulaires et 32 suppléants) dans le collège « personnels artistiques et techniques ». A titre comparatif, nous disposions, en 2006, pour ces 19 commissions de 68 sièges. Par syndicat, ils se répartissent comme suit : 31 SFA (17 titulaires et 14 suppléants), 25 SYNPTAC (11 titulaires et 14 suppléants) et 10 SNAM (6 titulaires et 4 suppléants).

Il convient aussi de souligner le bon maintien de la représentation du Syndicat National des Auteurs Compositeurs (SNAC) dans les commissions de licences (à ce jour 15 titulaires et 16 suppléants).

Depuis lors et à la suite d'un procès initié par la société de portage salarial Smart, la pérennité des commissions de licences est remise en cause. En substance, le juge a estimé que la composition des commissions de licences est contraire à l'article 14 de la Directive européenne « Services ». Interprétation reprise par la Commission Européenne qui a lancé une procédure de pré-infraction contre la France en l'enjoignant de supprimer la présence des représentants employeurs dans ces

commissions. Cette situation nous a amenés à réagir avec fermeté. Dans un courrier adressé début mai 2013 à la ministre de la Culture, nous avons exigé « le maintien des licences et des commissions consultatives, y compris si in fine aucune disposition ne permet d’y maintenir les employeurs », de procéder « à la modification de certains décrets de transposition en argumentant sur les raisons d’intérêt général (par exemple la sécurité des spectacles) ... et de préparer sans attendre une loi de transposition pour exclure en 2017 le spectacle vivant et les services culturels de la déclinaison de la Directive « Services ».

XII – NOTRE IMPLICATION DANS LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET LES DIFFÉRENTES MISSIONS.

Comme durant le précédent mandat, nous avons assuré une bonne présence dans les institutions et organismes professionnels dans lesquels nous siégeons. Tel a été le cas dans les instances paritaires de l’Afdas et d’Audiens, dans les Cpnf audiovisuel, spectacle vivant et Edition phonographique, à l’Afasam, dans la CPC « spectacle vivant », dans les commissions de licences d’entrepreneurs de spectacles et dans les Coreps, au Centre médical de la Bourse, au Fonds de professionnalisation, au CA du Festival de Cannes et dans les fonds de soutien ASTP, CNV et CNC.

Nous avons aussi répondu aux (nombreuses) sollicitations émanant de différentes missions. C’est ainsi qu’en 2011, nous avons été auditionnés par les missions diligentées par le ministère de la Culture « création musicale et diversité à l’ère du numérique », « préfiguration du Centre national de la musique », « Europe et secteurs du spectacle », « financement du Spectacle vivant », puis en 2012 par les missions « Culture – Acte II », « emploi et intermittence ». Nous avons été également entendus par les missions communes aux ministères des Affaires sociales, de l’Économie et des finances et de la Culture sur « le GUSO » fin 2012 et sur « l’unification des organismes de sécurité sociale des artistes-auteurs » début 2013. Ajoutons-y la mission d’information sur les métiers artistiques menée par C. Kert et J.P. Gille à l’Assemblée nationale dont le rapport a été rendu public à la mi avril 2013 et le groupe de travail des commissions Culture et Affaires sociales du Sénat sur l’intermittence début 2013.

XIII – LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE, LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES.

A la fin du mois de mars 2013, les services du ministère du travail ont publié les résultats du cycle électoral sur la représentativité des organisations syndicales de salariés au niveau national et interprofessionnel et dans les branches professionnelles. Auparavant en décembre 2012, il y a eu pour la première fois des élections dans les très petites entreprises. Malgré de nombreux obstacles dus aux modalités d’organisation de ce scrutin (que la Cgt avait à de maintes reprises dénoncées), la Cgt avec 29,54 % des suffrages est arrivée en tête devant la Cfdt (19,26 %) et Fo (15,25 %).

Le 23 mars 2013, le Haut Conseil du dialogue social a communiqué les premiers résultats de l’audience syndicale. Au niveau national et interprofessionnel, la Cgt avec 26,77 % demeure la première centrale syndicale devant la Cfdt (26 %), Fo (15,94 %), la Cfe-Cgc (9,43 %) et la Cftc (9,30 %). Dans les branches professionnelles relevant du champ de la Fédération, nous enregistrons des résultats contrastés : très bons dans le spectacle vivant subventionné (54,11 % devant la Cfdt 12,86 %) ; bons dans le spectacle vivant privé (41,28 % devant la Cfdt 14,94 %) ; très satisfaisants dans l’animation (32,94 % contre 25,27 % pour la Cfdt) ; satisfaisants dans les entreprises prestataires (31,34 % pour la Cgt et 32,07 % pour la Cfdt) ou dans les centres sociaux (30,45 % pour la Cgt et 36,57 % pour la Cfdt), et disons le, décevants notamment dans la production audiovisuelle (14,30 %) ou encore la production cinématographique (15,11 %). Il reste le secteur de l’audiovisuel public qui n’a curieusement pas fait l’objet d’une quelconque mesure par les services du Travail. Cela nous a amenés à intervenir auprès de la confédération pour nous en étonner et demander des explications. La période écoulée a été aussi marquée par de nombreux scrutins au niveau professionnel qui pour la plupart d’entre eux confirment notre prééminence syndicale. Il en a été ainsi notamment :

- lors des élections à l'assemblée générale du Fonds national d'activités sociales (FNAS) des entreprises artistiques et culturelles en mai 2012 où nous avons obtenu 83,11 % des suffrages dans le collège des « entreprises de moins de 10 salariés » et 80,92 % des suffrages dans le collège « intermittents artistes et techniciens ». Résultats confirmés lors du renouvellement de l'AG du FNAS en mai 2012 où nous avons obtenu 31 sièges sur 40 dans le collège « intermittents » et les 20 postes dans le collège « entreprises de moins de 10 salariés ». Cette tendance a été confirmée durant tout le mandat dans la très grande majorité du spectacle vivant subventionné.
- À France Télévisions en janvier 2011 lors des élections au Conseil d'administration où la Cgt est arrivée très largement en tête avec près de 42 % des voix devant la coalition Cfdt, Snj, Cgc (33,34 %) et Fo (10,33 %). Position de premier syndicat dans l'entreprise unique confirmée en mai 2011 à l'issue des élections où notre syndicat a obtenu 37 % des voix devant la Cfdt (20,8 %), le Snj (11,7 %) et Fo (10,8 %).
- À l'Ina en juin 2011, où la Cgt a rassemblé 54 % des suffrages aux délégués du personnel (41,88 % pour la Cfdt) et 58,33 % au Comité d'entreprise (39,16 % pour la Cfdt). Score encore amélioré lors de l'élection des représentants salariés au Conseil d'administration de l'Institut en février 2012 où la Cgt, qui est arrivée en tête dans les 2 collèges, a obtenu 58,84 % des voix contre 36,98 % pour la Cfdt.
- À l'Opéra National de Paris pour les élections à la caisse de retraite en décembre 2012 où nous avons obtenu la majorité des sièges. Position confortée en janvier 2013 où la Cgt avec 35,47 % maintient sa place de première organisation syndicale en progression de 2,25 % devant Sud (19,84 %), Fo (16,70 %), la Cfdt (15,48 %) et la Fsu (10,45 %).
- À l'IRCPS (la caisse Agirc du groupe Audiens) en octobre 2012 où notre liste dans la section « Spectacle » a recueilli 46,72 % des voix et 4 élus sur 7, devant la Cfdt (20,82 %).
- À Audiens Prévoyance à la fin mai 2012 où toutes sections confondues, la Cgt a obtenu 45 sièges sur 100 à l'Assemblée générale ; 49,26 % des voix dans la section « Spectacle » et 26 sièges sur 50.

Il est à noter qu'à la suite d'un pourvoi diligenté par le SIA-UNSA qui contestait la validité des élections de novembre 2009 à l'AG de la caisse ARRCO du groupe Audiens. La Cour de Cassation a, dans un arrêt prononcé le 12 mai 2011, jugé que « le SIA-UNSA, « qui ne verse aux débats aucune pièce justifiant de ses effectifs et du montant des cotisations perçues, ne remplit pas le critère de l'influence caractérisé notamment par l'activité et l'expérience ni celui des effectifs des adhérents ni celui des cotisations perçues ... ce qui renvoie explicitement à l'article L 2121-1 du Code du Travail qui fixe les critères cumulatifs déterminant la représentativité syndicale ». En outre, la Cour de Cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 septembre 2009 qui avait alors déjà débouté le SIA-UNSA de toutes ses demandes.

XIV – ACTIVITE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE.

Conformément au point 16 de la résolution du rapport d'orientation d'avril 2010, nous avons agi au sein de nos internationales syndicales pour défendre les droits d'auteur et les droits voisins, en particulier en refusant la remise en cause de la redevance pour copie privée et en faisant un travail de pression en lien avec les sociétés de gestion collective sur le contenu de la directive en cours d'élaboration sur la gestion collective.

Nous avons poursuivi notre action pour la défense et la promotion de service public de l'audiovisuel en France et en Europe qui est partout menacé dans un contexte de crise économique comme au Portugal (résolution du Congrès de la Fédération des coalitions à Bratislava en septembre 2012).

Nous avons pesé au sein de nos internationales pour contester la décision de la Commission européenne de demander à la France, via la Cour de Justice, un remboursement de la taxe Télécoms instaurée pour financer la fin de la publicité après 20H sur France Télévisions.

En matière d'aides d'Etat au cinéma, nous avons combattu la volonté de la Commission européenne de remettre en cause les règles de territorialisation en participant à la consultation de la Commission européenne et contribué au report de ses décisions (la Commission devait statuer fin 2012) à juin 2013 en obtenant des avancées partielles à ce jour sur le maintien de ces règles.

Nous avons poursuivi notre engagement pour la mise en place de plateformes publiques numériques jusque dans nos auditions pour la Commission Lescure et plaidé pour que les FAI contribuent significativement au financement des œuvres, l'investissement et à la diffusion.

Conformément au point 17 de la résolution finale du dernier congrès, nous avons agi au sein des instances de dialogue social européen dans l'audiovisuel et le spectacle vivant notamment en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Nous soulignerons plus particulièrement deux initiatives issues du dialogue social européen : une étude sur l'égalité hommes / femmes dans l'audiovisuel en cours de réalisation par la Cpnaf-AV, ainsi que l'organisation en mai à Paris d'un groupe focus, dans le cadre d'un projet plus large porté par la FIA, la FIJ, la FIM et EURO MEI autour de la question de l'« Équilibre vie professionnelle – vie privée ». Nos syndicats ont également activement participé aux projets de renforcement des capacités syndicales en Bulgarie, Roumanie, Slovaquie et République Tchèque.

Nous avons aussi contribué à une étude européenne réalisée par Daphné Tréper dans le cadre d'un projet mené par la FIA, FIM et EURO MEI, sur l'opportunité de mettre en place un conseil de compétences (skill councils) au niveau européen.

Nous avons enfin participé à une étude plus large, commandée par la Commission européenne, sur la représentativité des organisations syndicales en Europe.

Conformément au point 18 de la résolution, nous avons œuvré pour l'adoption par l'OMPI d'un traité pour les interprétations et exécutions audiovisuelles signé en juin 2012. Nous avons participé à plusieurs missions en Europe de l'Est, en Afrique... afin de développer la solidarité, la formation, la coopération pour la mise en place de règles de protection et des syndicats plus forts dans les pays visés.

Conformément au point 19 de la résolution, nous avons poursuivi notre action au sein de la coalition française pour la diversité culturelle et au sein de la Fédération des coalitions pour la promotion de la Convention UNESCO 2005. Si nous avons contribué à sa ratification (mission en Indonésie en 2010) et à sa promotion (conférence UNESCO au Cambodge en octobre 2011), la période a été marquée par un immobilisme pesant à l'UNESCO où les pays jadis les plus porteurs comme la France et le Canada ont peu agi pour conforter la dimension politique de la Convention. Les articles 20 et 21 qui portent sur les liens avec l'OMC n'ont pas fait l'objet de directives opérationnelles compte-tenu des désaccords persistants entre les Etats. Quant à la Commission européenne, elle a poursuivi les accords de libre échange comme avec le Canada mêlant Culture et négociation commerciale. Nous avons constamment contesté les choix de la Commission et œuvré avec nos homologues canadiens pour que l'exception culturelle soit bien respectée.

Nous avons pesé sur les autorités françaises pour que le document de décembre 2009 « la stratégie extérieure de la France dans le domaine culturel » soit actualisé conformément à nos principes malgré les tergiversations de Bercy et avec plus de force encore alors qu'est programmé un accord de libre échange USA – UE dans lequel la Commission européenne veut inclure les services audiovisuels et culturels.

Ensuite, en participant à une conférence à Paris en décembre 2011 et une à Bruxelles en janvier 2012 organisées par la Coalition française, nous avons contribué à rappeler la place essentielle que la Culture devrait tenir en Europe et la nécessité d'une fiscalité numérique adaptée.

XV – NOS MOYENS DE COMMUNICATION, LES INSTANCES, LA SYNDICALISATION ET L'ÉDUCATION SYNDICALE.

Les publications fédérales, qui participent aussi à la nécessaire bataille idéologique contre les thèses et les politiques libérales en cours, ont fait l'objet de parutions régulières. Le bulletin fédéral « Spectacle » a fait l'objet de 5 numéros en 2010, 7 en 2011 (dont un supplément) et 3 numéros à fin mai 2013. Le « guide pratique des droits des salariés du spectacle, du cinéma et l'audiovisuel » a été mis à jour en 2010, 2011 et 2012. Nous avons aussi édité deux nouvelles plaquettes : l'une sur la

Fédération et ses syndicats, l'autre sur les accords et les conventions collectives dans le champ fédéral. Nous avons aussi veillé à la mise à jour régulière du site fédéral.

Depuis 2009 - le dernier exercice clos pris en compte pour la réunion du 35ème Congrès du Mont Dore - nos forces organisées ont évolué de la façon suivante : + 107 FNI et + 1467 cotisations en 2010, - 13 FNI et - 1586 cotisations en 2011 comparé à l'exercice 2010. En l'état des informations dont disposent la Fédération, l'année 2012 devrait se traduire par une amélioration de la syndicalisation.

Les instances fédérales élues se sont régulièrement tenues ; La Commission Exécutive fédérale s'est réunie à deux reprises en 2010 (après le Congrès d'avril 2010), 4 fois en 2011, 3 fois en 2012 et 2 fois en 2013 (à début mai) avec une participation effective moyenne de 50 % (66 % avec les pouvoirs). Le Bureau Fédéral s'est, à la mi mai 2013, réuni à 67 reprises (11 fois du mois de mai à décembre 2010, 22 fois en 2011, 22 fois en 2012 et 12 fois en 2013 à la mi mai) avec une participation moyenne de 65 % en 2010, 2011 et 2012 et 53 % en 2013 (à la mi mai).

Enfin le Comité Fédéral National s'est réuni une fois en 2010, 1 fois en 2011 et deux fois en 2012.

Nous avons aussi organisé différentes journées d'études sur la gestion des cotisations (Cogétise), des adhérents (Cogitiel) et sur les nouvelles règles comptables applicables aux syndicats de salariés depuis le 30 décembre 2009. Autre sujet : nous avons organisé en 2011 avec Audiens, une journée d'étude sur les impacts de la réforme des retraites, et sur les négociations de couvertures prévoyance, dans les branches et dans les entreprises.

Il est à noter que les comptes clos 2010 et 2011 de la Fédération ont été certifiés conformément à la loi sur la transparence financière et la représentativité. Au cours du dernier mandat, nous avons encore rencontré de sérieuses difficultés pour tenir de façon régulière nos stages d'éducation syndicale de niveau 2. En 2010, nous avons organisé un stage fédéral au CCEO sur une semaine (du 29 novembre au 3 décembre) puis deux sessions d'une semaine en 2011 (en mai puis octobre). Il n'en a pas été de même en 2012 puisque nous avons été contraints, faute d'un nombre suffisant de stagiaires, d'annuler les deux formations prévues en février et en novembre. Et le stage programmé en février 2013 a été pour les mêmes raisons lui aussi annulé étant précisé qu'un stage fédéral doit avoir lieu dans la semaine du 25 au 29 novembre prochain.

(1) cette convention collective a été étendue par arrêtée le 29 mai 2013 (JO du 7 juin 2013).

(2) l'accord collectif de France Télévisions a été signé par tous les syndicats avec des réserves le 28 mai 2013.

ANNEXE I - PRINCIPAUX REPERES SOCIAUX ET REVENDICATIFS (MAI 2010 - MAI 2013)

• 2010.

- 1^{er} Mai : les manifestations rassemblent 350 000 personnes ;
- 6 mai : journée nationale d'actions pour la « défense de l'art et de la culture, contre la RGPP et la réforme Sarkozyste des collectivités territoriales ». La manifestation à Paris rassemble 4000 professionnels ;
- 19 et 20 mai : grève au Théâtre National de Chaillot sur les revendications (emplois, salaires, conditions de travail...) ;
- 26 mai : après 13 ans de procédures, le Sfr-Cgt obtient du liquidateur de France Media International le versement de plus de 650 000 euros au profit de 78 réalisateurs ;
- 27 mai : un million de manifestants contre la réforme des retraites ;
- 3 juin : la Cour d'Appel de Paris donne raison aux syndicats de l'audiovisuel public. Elle juge que la dissolution de l'AESPA en mars 2009 valait dénonciation de la convention collective ;
- 11 juin : publication du décret sur le rôle et la composition du CA du CNC ;
- 17 juin : à l'occasion de la réunion du CNPS, mobilisations à Lyon, Marseille, Nantes, Rennes, Anger, Dijon et Paris où la manifestation se conclue par l'occupation de la Pyramide du Louvre ;
- 24 juin : 2 millions de personnes manifestent contre la réforme des retraites ;
- 30 juin : le ministre de la culture nomme un médiateur à propos de la convention collective de la production cinématographique ;
- 4 juillet : la Fédération dénonce l'opération « Imaginez maintenant » initiée par Marin Karmitz du Conseil de la création artistique ;
- 15 juillet : manifestation à Avignon contre la mise à mal du spectacle vivant ;
- 23 juillet : Rémi Pflimlin prend ses fonctions à la présidence de France Télévisions ;
- 7 septembre : les manifestations contre la réforme des retraites rassemblent 2,7 millions de personnes ;
- 23 septembre : nouvelle journée d'actions sur les retraites ;
- 2 octobre : les manifestations interprofessionnelles rassemblent 3 millions de personnes contre la réforme des retraites ;
- 12 octobre : nouvelles manifestations interprofessionnelles contre la réforme des retraites avec 3,5 millions de manifestants ;
- 16 octobre : nouvelles manifestations interprofessionnelles dans tout le pays sur les retraites ;

- 19 octobre : manifestations et blocage des raffineries contre la réforme des retraites ;
- 20 octobre : aux élections au CA de l'IRPS (Agirc) du groupe Audiens, la Cgt obtient au total 7 sièges sur 15 dont 4 sur 7 pour la section spectacle ;
- 27 octobre : le Parlement adopte la réforme sur les retraites ;
- 6 novembre : nouvelle journée nationale sur les retraites avec 1,2 millions de manifestants ;
- 10 novembre : promulgation de la loi sur les retraites ;
- 13 décembre : occupation de la DGCA et manifestation à Paris pour la défense du spectacle vivant.

- **2011.**

- 19 janvier : la Fédération boycotte les vœux de N. Sarkozy au monde la Culture ;
- 4 février : mobilisation à Paris à l'occasion du Forum « Culture pour chacun » organisé par le ministère de la Culture à la Grande Halle de la Villette ;
- 9 février : adoption de la loi de « simplification et d'amélioration de qualité du droit » qui rend obligatoire l'application d'une convention collective étendue pour le champ du Guso ;
- Mi mars : grève des techniciens de la société de doublage Dubbing Brothers durant trois jours sur les salaires et les conditions de travail ;
- 25 mars : signature à l'exception de la Cgt de l'ANI sur l'assurance chômage ;
- 29 mars : lancement des « cafés Culture » lors d'une conférence de presse à Paris ;
- 6 et 7 avril : rassemblements des salariés de l'INA à l'occasion du CE puis du CA à propos de la stratégie d'entreprise de la direction ;
- 17 avril : intervention syndicale lors des « Molières » ;
- 29 avril : dissolution du Conseil de la création artistique ;
- 1er Mai : manifestations interprofessionnelles pour le progrès social et la solidarité interprofessionnelle ;
- 16/19 mai : 12^{ème} congrès de la CES à Athènes ;
- 15 juin : agrément des textes de l'assurance chômage ;
- 1^{er} juillet : fin de la retraite à 60 ans ;
- 7 juillet : intervention syndicale à Avignon dans la Cour d'Honneur ;
- 14 juillet : rassemblement à Avignon ;
- 29 août : le 1^{er} Ministre annonce un plan d'austérité de 12 milliards d'euros ;

- 30 août : les secteurs de la presse écrite et des agences de presse rejoignent l'Afdas. L'édition en fera de même peu après ;
- 15 septembre : signature d'un accord conventionnel à France Télévisions sur les journalistes. La Cour d'Appel de Paris condamne à la demande de la Cgt, France Télévisions pour abus de contrats précaires ;
- 29 septembre : la Commission européenne s'oppose aux « chaînes bonus » ;
- 30 septembre : publication du rapport « création musicale et diversité à l'heure numérique » qui prévoit la création d'un Centre national de la musique ;
- 11 octobre : journée d'action interprofessionnelle contre l'austérité, pour une nouvelle répartition des richesses.
F. Fillon annonce l'abrogation des « chaînes bonus » et le lancement de 6 nouvelles chaînes de télévision sur la TNT ;
- 9 novembre : publication au Journal Officiel des arrêtés agréant l'Afdas à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- mi novembre : la Fédération s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle ;
- 22/23 novembre : grève à l'Ina sur les salaires ;
- 28 novembre / 12 décembre : grève à Rfi contre la fusion avec France 24 ;
- 30 novembre : grève dans les stations d'outre-mer de France Télévisions sur les indexations de salaires ;
- 2 décembre : vote de la loi sur l'accès à la formation professionnelle des artistes-auteurs ;
- 6 décembre : protocole d'accord Ministère de la Culture-Medef sur le dialogue social entre le monde économique et le monde du spectacle ;
- 13 décembre : manifestations interprofessionnelles contre les plans d'austérité ;
- 15 décembre : l'Arrco et l'Agirc refusent la proposition du ministère du travail sur la prise en compte des périodes de chômage pour les retraites complémentaires des salariés intermittents indemnisés par les fonds d'Etat au titre des annexes 8 et 10.

- **2012.**

- 1^{er} janvier : baisse des indemnités journalières de l'assurance maladie pour les salaires supérieurs à 1,8 Smic ;
- 11 / 16 janvier : mouvement de grève à la Comédie Française sur le pouvoir d'achat des salaires ;
- 17 janvier : mise en place du nouveau CA de l'Afdas que préside la Cgt ;
- 18 janvier : « sommet social pour l'emploi » à l'Élysée et mobilisations interprofessionnelles ;

- 19 janvier : signature avec l'API des titres I et II de la convention cinématographique. Côté salariés, seule la Cfdt refuse de signer ce texte ;
- 24 janvier : la Fédération décline l'invitation de l'Élysée pour les vœux de N. Sarkozy au monde la Culture ;
- 25 janvier : la CES se prononce contre « le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire » et appelle à une journée d'actions européenne le 29 janvier contre l'austérité ;
- 28 janvier : Frédéric Mitterrand présente un protocole d'accord sur le Centre National de la Musique (CNM) au Midem que la Fédération refuse de signer ;
- 31 janvier : meeting de la Cgt au Zénith de Paris pour la retraite ;
- 3 février : signature de la convention collective du Spectacle Vivant privé ;
- 24 février : rassemblements devant les DRAC pour la défense de la création artistique et contre les baisses des crédits du Spectacle Vivant ;
- 29 février : mobilisations en Europe à l'appel de la CES. En France, les manifestations rassemblent plus de 130 000 personnes ;
- 19 mars : l'AG au théâtre du Rond-Point adopte une pétition en faveur de la création artistique ;
- 22 mars : rapport sur le financement du spectacle vivant ;
- 29 mars : mobilisation à l'appel de la Cgt à France Télévisions sur l'accord collectif de travail ;
- 2 avril : concert – manifeste de l'Ondif au 104 à Paris pour une relance culturelle publique ;
- 4, 5 et 12 avril : mouvements de grèves à l'Ina sur les salaires et le projet d'accord conventionnel ;
- 1^{er} Mai : 750 000 manifestants en France.
Nicolas Sarkozy fait un meeting à la Concorde ;
- 6 mai : François Hollande est élu Président de la République ;
- mi mai : au terme de 2 jours de grève, les danseuses du Crazy Horse obtiennent des augmentations de salaires et la reconnaissance de l'ancienneté ;
- 16 mai : Aurélie Filippetti est nommée Ministre de la Culture et de la Communication ;
- 20 mai : déclaration commune des CNC à l'attention de la Commission européenne sur les aides d'Etat au cinéma et à l'audiovisuel ;
- 10 et 17 juin : élections législatives ;
- 9 et 10 juillet : conférence sociale organisée par le gouvernement au Palais d'Iéna ;
- 18 juillet : publication au JO de l'avis d'extension de la convention collective de la production cinéma ;

- 2 août : Michel Orier est nommé à la tête de la DGCA ;
- 29 août : circulaire de la DGCA sur le portage salarial ;
- 21 septembre : grève à Radio France sur l'emploi ;
- 25 septembre : lancement de la mission Lescure « l'acte II de l'exception culturelle » ;
- 26 septembre : grève à l'Ina sur les salaires ;
- 2 octobre : grève à radio France sur l'emploi et contre les coupes budgétaires et à France Télévisions sur la nécessité d'un financement pérenne et sur l'emploi ;
- 7 octobre : annonce du plan Ayrault sur la compétitivité ;
- 8 octobre : report de la date butoir du 8 octobre pour la conclusion d'un accord collectif des personnels de France Télévisions ;
- 10 octobre : à l'INA, la Cgt et la Cfdt s'engagent sur l'accord d'entreprise ;
- 11 octobre : droit d'alerte à l'Opéra National de Paris ;
- 17 octobre : une délégation syndicale et professionnelle est reçue par B. Julliard, adjoint à la culture de la Mairie de Paris sur la situation du Théâtre Paris-Villette ;
- 1^{er} novembre : entrée en vigueur du décret sur le retour partiel à la retraite à 60 ans ;
- 12 novembre : condamnation de P. Le Lay pour recours abusif aux CDD pour la période mai 2002 – mars 2003, par le Tribunal correctionnel de Nanterre ;
- 28 et 29 novembre : grève dans la production cinématographique ;
- 29 novembre : liquidation judiciaire du Paris-Villette ;
- 11 décembre : pré-rapport de la Cour des Comptes sur la gestion calamiteuse de la Caisse des congés spectacles ;
- 12 décembre : création du syndicat des médias du service public (Smsp) qui regroupe France Télévisions, Arte France, l'Ina, Radio France, l'Aef et TV5 Monde ;
- 13 décembre : journée d'actions interprofessionnelle sur l'emploi et les retraites complémentaires ;
- 18 décembre : grève unitaire à France Télévisions sur les moyens budgétaires, l'emploi et les garanties conventionnelles ;
- 20 décembre : réunion du Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS) et mobilisations à Paris (rassemblement Place du Palais Royal) et en régions.
Parution au JO de l'arrêté modifiant la délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles ;
- 21 décembre : avec près de 30 % des suffrages la Cgt arrive très largement en tête aux élections dans les TPE. La séance de négociation sociale à France Télévisions se solde par un échec.

- 26 décembre : publication au JO d'un arrêté concernant l'obtention et le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles suite à la transposition de la Directive européenne « Services » du 12 décembre 2006.

• **2013.**

- 7 au 12 janvier : grève à Radio France sur l'emploi ;

- 12 janvier : l'ANI « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises » est conclu entre le patronat (Medef, Cgpm et Upa) et 3 centrales syndicales (Cfdt, Cftc et Cfe-Cgc) ;

- 22 janvier : parution du rapport de la Cour des comptes sur « le marché du travail face à un chômage élevé » ;

- 25 janvier : parution d'un arrêté fixant la composition de la section « artistes-auteurs » à l'Afdas ;

- 30 janvier : les syndicats Cgt, Cfdt et Fo de France Télévisions demandent une médiation au ministère du travail à propos de la négociation sur l'accord social de l'entreprise publique ;

- 28 janvier : 1^{er} examen par la sous-commission chargée de l'extension des accords collectifs de travail de la convention collective de la production cinématographique ;

- 12 février : publication du rapport de la Cour des Comptes sur la gestion de la Caisse des congés spectacles ;

- 5 mars : journée nationale d'actions interprofessionnelles contre l'ANI « sur l'emploi » à l'appel de la Cgt, de Fo, de la Fsu et de Solidaires ;

- 14 mars : les ministres du travail et de la culture annoncent par courrier l'extension à compter du 1^{er} juillet de la convention collective de la production cinématographique du 12 janvier 2012 ;

- 16/22 mars : 50^{ème} congrès confédéral à Toulouse ;

- 26 mars : le TGI de Paris déboute la Spedidam et le Snm-Fo de leur demande en nullité de l'annexe 3 de la CCNE de l'édition phonographique du 30 août 2008 ;

- 29 mars : résultats de la représentativité syndicale au niveau national et interprofessionnel et dans les branches professionnelles ;

- 2 avril : les ministres du travail et de la culture chargent R. Hadas-Lebel d'une mission sur l'annexe « films économiquement fragiles » de la convention collective de la production cinématographique ;

- 9 avril : la majorité des députés adoptent en première lecture l'ANI sur l'emploi ;

- 17 avril : les commissions des affaires culturelles et des affaires sociales de l'Assemblée nationale adoptent à l'unanimité le rapport mené par C. Kert et J.P. Gille sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques ;

- 1^{er} mai : manifestations pour l'emploi, les salaires, la protection des salariés des aléas de la vie

professionnelle et sociale ; 286 manifestations et rassemblements unitaires ont été organisés près de 160 000 manifestants ;

- 13 mai : remise du rapport Lescure sur « l'acte II de l'exception culturelle » ;

- 14 mai : vote de la loi sur « la sécurisation de l'emploi ».